

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE  
DU 10 JUIN 2024 A 20H30**

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents (8) :** Bernard Vougnon, Valérie Drugé, Alain Roset, Mohammed Oubenaïssa, Etienne Pellegrini, Dominique Robert, Marie-José Vergon Trivaudey, Samuel Vuillemin

**Procurations (5) :** Murielle Bazin à Bernard Vougnon, Coralie Jacquot à Samuel Vuillemin, Bernard Merger à Alain Roset, Yolande Merger à Valérie Drugé, Jérôme Radaz à Etienne Pellegrini

**Absentes excusées (2) :** Agnès Allier, Célia Sousa

**Secrétaire de séance :** Mohammed Oubenaïssa

Date de la convocation : 03/06/2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Suffrages exprimés : 13

## I/ INFORMATIONS

### ➤ Association KHNOUM

La mairie a reçu un courrier de remerciement pour le soutien à la manifestation « poterie ».

### ➤ Sécurisation de la voirie des Barrots

Une rencontre a eu lieu avec le technicien voirie de GBM pour voir quelles mesures prendre pour réduire la vitesse et sécuriser la circulation des piétons, cyclistes et véhicules.

Avant tout choix d'investissement Il a été décidé de mesurer la vitesse et de quantifier le nombre de véhicules sur la route de la Maguyotte et la rue des Barrots.

L'installation est prévue pour la fin juin 2024. Pour rappel, la compétence voirie appartient à GBM.

Voir pour création d'un point lumineux à l'intersection de la route de Moncley et la rue des Barrots (au niveau du STOP).

### ➤ Bois parcelle ZH55 et sous les chênes

Les travaux sont terminés aux entrées du village coté Emagny et coté Pelousey.

Il y aurait environ 70 stères ce qui permettrait de satisfaire toutes les demandes.

Bernard Merger s'occupera du marquage la semaine prochaine.

### ➤ Changement matériel informatique

Un cahier des charges a été établi en fonction du besoin.

Suite à un appel d'offre, nous avons reçu 3 devis des sociétés ECOBASE, ADEO et XEFI. Deux offres correspondaient à notre attente. La troisième a été écartée pour sa mauvaise qualité.

Nous avons retenu l'offre de la société XEFI.

Le coût du matériel dont 3 ordinateurs, une imprimante, disques externes de sauvegarde, les logiciels avec une garantie de 1 an.

Prix 5 100 € HT

Reprise 260€ HT

Coût total 4 840 € HT

### ➤ Rives de la Lanterne

Réunion du 6 mai 2024 avec le service GEMAPI de GBM et SMAMBVO

Présents : Florence NEVERS (GBM), Benoit ANDRE (SMAMBVO)

Dominique TISSERAND (chasseur et piégeur agréé ragondins)

Marie-Odile DONIER et Bruno DECOURCIERE (habitants riverains)

Thierry VILLEMMAIN (habitant et agriculteur riverain)

Dominique ROBERT et Mohammed OUBENAÏSSA (conseillers municipaux)

Marie-José VERGON TRIVAUDEY (DREAL et conseillère municipale)

1ere partie : Un tour de table à la mairie a permis d'exposer les problèmes liés à la présence de ragondins.

2eme partie : Visite sur le terrain.

- Difficulté de faire accepter le piégeage à la population (pièges détruits ou dégradés)
- Coûts inhérents à la fonction (vaccin, temps passé, achat matériel....)
- SMAMBVO et GBM se renseignent auprès de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour une large opération sur les espèces exotiques et invasives.
- SMAMBVO prévoit de développer une communication sur les droits et devoirs des riverains pour ce qui concerne l'entretien des berges
- Absence de la protection des plantations réalisées lors des travaux récents.
- Non-respect, par certains riverains, de la zone de 5 m le long de la Lanterne où des incivilités ont été constatées :
  - Dépôt de végétaux de tonte de gazon aux abords de la rivière (voir au bord de l'eau)
  - Plantations de plantes
  - Dépôt de remblai, bois, ferraille...

En attendant un retour de ses organismes, comment financer le chasseur piégeur ? (Cartouches, vaccin, pièges).

Nous avons fixé un Rendez-vous pour rencontrer les riverains de la Lanterne du lotissement **Les Rives de la Lanterne** sur le terrain le 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 18H30.

Les autres riverains seront destinataires d'un exemplaire du guide d'entretien des rives des cours d'eau édité par le SMAMBVO.

### ➤ Recensement de la population

Ce recensement aura lieu en 2025 sur une période du 16 janvier au 15 février. Nous devons nommer un coordinateur communal, un enquêteur qui sera formé par l'INSEE. Alain Roset, est proposé comme coordinateur avec Nicolas Hamel en suppléant.

### ➤ Centre de Vie

La production photovoltaïque fonctionne et nous avons reçu un premier relevé.

Voir les détails sur le relevé semestriel.

Une application de surveillance a été installée sur le téléphone d'Alain ROSET.

Le budget photovoltaïque est indépendant financièrement de celui de la commune. Celui-ci est déficitaire en raison du préfinancement de la tva sur l'investissement et sur la part de subvention non encore perçue.

Une avance de crédit va être effectué à partir de la trésorerie du budget principal pour régulariser la situation, en attendant la rentrée des subventions et le retour de la Tva.

Chaudière : une application de suivi et régulation de la chaudière a été installée sur les téléphones de Jérôme RADAZ et Bernard VOUGNON.

Notre bâtiment est éligible aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Rencontre avec le bureau « KALIO ». Ce bureau d'étude est en mesure, dans un premier temps, de produire le dossier pour la détermination du nombre de certificats générés par les travaux du Centre de Vie. Dans une deuxième phase, Kalio sera chargé de valoriser les certificats au meilleur cours. Pour l'ensemble de leur prestation Kalio facturera 5 % du montant perçu par la collectivité.

➤ **Maison Racine / Atelier communal**

Suite à la visite du 4 mai 2024, et dans le cadre de la recherche d'un lieu pour un atelier communal ou une transformation en logements. Un tour de table permet d'échanger sur les points forts et également les faiblesses de cette offre.

Une estimation du bien a été sollicité auprès de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE anciennement France Domaine) pour approfondir la réflexion.

Concernant la localisation d'un futur atelier communal deux autres pistes existent : celle de l'aménagement des locaux situés rue de la Bascule ou l'acquisition du hangar actuellement en location.

Dans les deux cas des travaux d'aménagement ou d'extensions sont à prévoir.

La D.I.E. est également consulté pour une estimation du local loué.

Pour nous aider dans cette réflexion, nous avons fait appel à GBM qui ne dispose toujours pas de la ressource pour nous accompagner. En conséquence nous avons sollicité les services du conseil départemental du Doubs. Cette assistance se traduira par la rédaction d'un marché pour un appel d'offre auprès d'une maîtrise d'œuvre privée pour effectuer le meilleur choix. A l'issue de cette première phase, le candidat retenu élaborera les documents nécessaires à la consultation des entreprises avant travaux.

➤ **Maison de Mollans**

Rencontre avec le technicien ABF + GBM + bureau d'études GALLET.

L'isolation par l'extérieur, comme prévu dans le cahier des charges Effilogis, n'est pas souhaitée. Des pistes sont proposées par les services de la Drac (crépis hydrofuge, bardage partiel bois, ...). Le bureau d'étude va mesurer l'incidence des propositions et leur efficacité.

Également à prendre en compte, les conséquences sur le financement par la Région de ces changements.

Une entreprise spécialisée dans la recherche de fuite interviendra ce mercredi pour identifier l'origine de la tache sur le mur côté cour du Centre de Vie.

➤ **Le calvaire**

Une consultation de géomètres est en cours.

A suivre

## **II/ DÉLIBÉRATIONS**

### **N° 2024/029**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2024**

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 27 mars 2024 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque formulée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 27 mars 2024.**

### **N° 2024/030**

#### **DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'acceptation de plusieurs devis depuis la séance du 20 février 2024 :

- Challenger : porte parapluie, parking vélo  
⇒ 199,39 € T.T.C.

- Bourgogne Repro : paramétrage nouveaux ordinateurs avec copieur mairie  
⇒ 214,20 € T.T.C.
- ADAT : réinstallation Berger Levrault sur nouvel ordinateur secrétariat  
⇒ 350,40 € T.T.C.
- Xefi informatique : ordinateurs mairie  
⇒ 6 120,00 € T.T.C.
- CHENILLOT : Avenant Lot 3 travaux Centre de Vie  
⇒ 9 056,40 € T.T.C.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette information.**

#### N° 2024/031

#### **BUDGET COMMUNAL DM N°1**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en raison de quelques travaux supplémentaires pour la rénovation du Centre de Vie, les crédits inscrits au budget vont s'avérer insuffisant.

Il convient de modifier le budget afin d'alimenter le chapitre adéquat ; la modification budgétaire ci-dessous est proposée :

DI 21568/21 « Autre matériel, outillage incendie » :	- 5 000,00 €
DI 2313 « Constructions » opération 201303 :	+ 5 000,00 €

Les totaux des sections restent inchangés.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition de modification budgétaire exposée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

#### N° 2024/032

#### **CENTRE DE VIE – VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de la rénovation du bâtiment du Centre de Vie, la commune peut prétendre à une valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Une entreprise a été contactée, la société KALIO. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de mandater la SAS KALIO afin de déterminer le nombre de certificats d'économie d'énergie auxquels peut prétendre la commune et de lui laisser l'opportunité de choisir le moment le plus opportun pour les revendre.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de mandater la société KALIO pour valoriser les certificats d'économie d'énergie engendrés par les travaux de rénovation du Centre de Vie et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

#### N° 2024/033

#### **PROJET ATELIER COMMUNAL – CHOIX DE L'AMO**

Monsieur le Maire indique aux élus que dans le cadre du projet de création d'un atelier technique communal, Grand Besançon Métropole avait été contacté afin d'assurer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Les délais de prise en charge du dossier étant trop conséquents, le département du Doubs a été contacté pour assurer ce rôle.

Monsieur le Maire propose au Conseil de contractualiser avec le département du Doubs pour une AMO dans le cadre de ce projet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'AMO avec le département du Doubs pour la création d'un atelier communal.**

**N° 2024/034**

**AVANCE REMBOURSABLE – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Maire indique aux élus qu'en raison du temps d'attente du remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement du budget photovoltaïques, ce budget est à court de fonds afin de régler les dernières dépenses liées à l'installation des panneaux.

Il est proposé de modifier la délibération n°2023/033 par laquelle le Conseil avait décidé d'une avance remboursable de 90 000 € en provenance du budget principal M57.

Monsieur le Maire propose d'augmenter cette avance à 127 500 €. Une DM devra être prise sur les deux budgets afin d'intégrer ce changement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier la délibération n°2023/033 en augmentant l'avance remboursable à 127 500,00 €.**

**N° 2024/035**

**BUDGET COMMUNAL – DM N°2**

Monsieur le Maire explique aux élus qu'en raison de l'augmentation de l'avance remboursable au budget photovoltaïque décidée par les élus, il convient de modifier le budget en ce sens.

La modification suivante est proposée :

DF 023 « Virement à la section d'investissement » :	+ 37 500,00 €
RI 021 « Virement de la section de fonctionnement » :	+ 37 500,00 €
DI 27638/27 « Créance autres établissements publics » :	+ 37 500,00 €

Les sections seront modifiées comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	434 182,00 €
Recettes de fonctionnement :	864 525,32 €

Dépenses d'investissement :	847 605,60 €
Recettes d'investissement :	847 605,60 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition budgétaire présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

**N° 2024/036**

**BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE – DM N°1**

Monsieur le Maire explique aux élus qu'en raison de l'augmentation de l'avance remboursable au budget photovoltaïque décidée par les élus, il convient de modifier le budget en ce sens.

La modification suivante est proposée :

RI 1687/16 « Autres dettes » :	+ 37 500,00 €
DI 2313/23 « immos en cours de construction » :	+ 37 500,00 €

Les sections seront modifiées comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 2 569,02 €

Recettes de fonctionnement : 6 333,00 €

Dépenses d'investissement : 98 745,09 €

Recettes d'investissement : 98 745,09 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition budgétaire présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

#### **N° 2024/037**

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire indique aux élus que le recensement de la population de Chauenne aura lieu début 2025.

Dans ce cadre, il convient d'ores-et-déjà de désigner un coordonnateur communal qui aura pour rôle d'assurer le bon déroulement de l'opération et d'être en lien avec les services de l'INSEE.

Monsieur le Maire propose de désigner un élu et comme suppléant le secrétaire de mairie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :**

- **Monsieur Alain ROSET comme coordonnateur communal.**
- **Monsieur Nicolas HAMEL, secrétaire de mairie, comme suppléant.**

#### **N° 2024/038**

### **CHANGEMENT STATUTS GBM – LECTURE PUBLIQUE**

Le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 7 mars 2024 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence suivante :

« 26. En matière de lecture publique :

- *Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque*
- *Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025*
- *Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».*

Cette délibération a été notifiée aux communes membres de GBM. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM, qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire :

« Article 6.2

26. En matière de lecture publique :

- *Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque*
- *Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025*

- *Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».*

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés se prononce favorablement sur la modification des statuts de GBM exposée ci-dessus.**

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23h05.

Le Maire,

Bernard VOUGNON



